

La filière légumes en Bretagne

Entre terre et serres, une grande diversité de producteurs

La Bretagne est la troisième région française pour ses surfaces et productions de légumes. Près de 4 000 exploitations produisent des légumes et pommes de terre sur 55 000 hectares (soit 3,4% de la surface agricole utilisée). Elles mobilisent 14 200 actifs en équivalent temps plein pour la production de légumes et les autres activités de l'exploitation. Pour 62% de ces exploitations, la production de légumes est la principale production agricole. Tous les modes de culture sont présents en Bretagne (avec ou sans serres, chauffées ou pas, plein champ ou maraîchage...). Les profils des exploitations sont très diversifiés selon leur spécialisation dans un ou plusieurs légumes, la destination et la commercialisation des produits. Les producteurs peuvent ainsi être classés en six familles selon leur type de production dominante : en pommes de terre, en légumes de plein champ destinés à la transformation industrielle, en légumes de plein champ pour le marché du frais, en maraîchage exclusivement plein air ou sous abri bas, en maraîchage mixant plein air et abri haut non chauffé, en serres chauffées.

Si la Bretagne est connue pour l'importance de ses productions animales, elle détient aussi une place prépondérante pour la production de légumes. La Bretagne est la troisième région française pour ses surfaces et productions de légumes et la cinquième pour celles des pommes de terre.

La superficie développée cultivée en légumes est de 44 800 hectares en 2023, dont 13 900 hectares en choux, 7 600 hectares en petits pois et 4 900 hectares en haricots verts (**définitions**). La Bretagne est la première région productrice de tomates : avec 150 milliers de tonnes produites quasi exclusivement sous serres, le plus souvent chauffées, soit 24% de la production nationale (**figure 1**). C'est aussi la première région productrice de choux-fleurs (81% de la production nationale), de choux brocolis (67%), d'artichauts (71%), d'échalote (57%) et d'épinards (36%). Les productions des principaux légumes sont concentrées en bassins, bordant le littoral de la Manche pour les légumes frais, en centre Bretagne pour les légumes destinés à la transformation (**figure 2**).

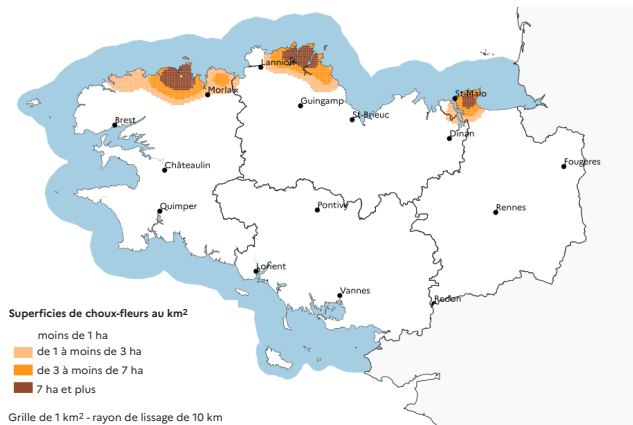
Figure 1 - La Bretagne, première région productrice de choux-fleurs et de tomates
Les principales productions de légumes et pommes de terre en Bretagne

| Bretagne | Production 2023 (en tonnes) | Part Bretagne sur France métropolitaine | Rang national |
|--|-----------------------------|---|---------------|
| Pommes de terre | 424 486 | 5 % | 5e |
| <i>dont :</i> | | | |
| <i>plants certifiés de pommes de terre</i> | 173 150 | 28 % | 2e |
| <i>potatoes de conservation ou demi-saison</i> | 156 000 | 2 % | 6e |
| <i>dessus de plants de pommes de terre</i> | 71 311 | 59 % | 1re |
| <i>potatoes de terre primeurs ou nouvelles</i> | 21 568 | 5 % | 6e |
| Choux | 177 173 | 48 % | 1re |
| <i>dont :</i> | | | |
| <i>choux-fleurs</i> | 147 891 | 81 % | 1re |
| <i>brocolis à jet</i> | 15 903 | 67 % | 1re |
| Tomates | 150 291 | 24 % | 1re |
| <i>dont tomates sous serres</i> | 149 110 | 35 % | 1re |
| Haricots verts (y compris haricots beurre) | 57 897 | 18 % | 3e |
| Carottes | 50 941 | 8 % | 5e |
| Petits pois | 47 662 | 18 % | 2e |
| Potirons, courges, citrouilles, giraumonts | 37 917 | 18 % | 2e |
| Échalotes | 32 157 | 57 % | 1re |
| Épinards | 28 804 | 36 % | 1re |
| Oignons de couleur | 21 950 | 3 % | 7e |
| Artichauts | 16 580 | 71 % | 1re |
| Poireaux | 13 201 | 8 % | 6e |
| Betteraves potagères | 13 033 | 7 % | 4e |
| Haricots à écosser et demi-secs (grain) | 12 810 | 29 % | 1re |
| Navet potager | 12 140 | 23 % | 1re |
| Laitues | 12 117 | 8 % | 5e |
| Céleri rave | 10 793 | 19 % | 2e |

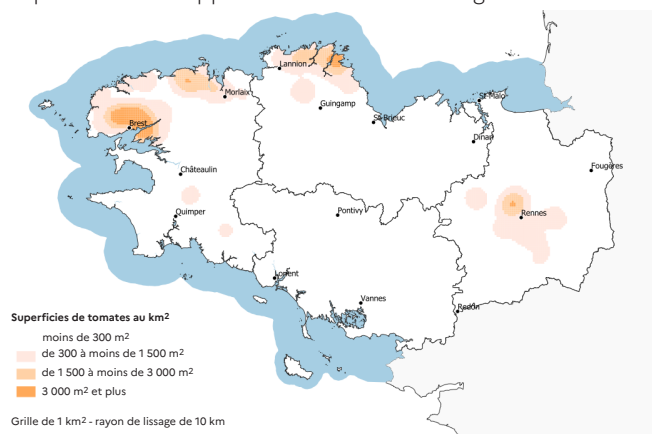
Source : Agreste, statistique agricole annuelle provisoire 2023

Figure 2 - Localisation de quelques cultures de légumes en Bretagne

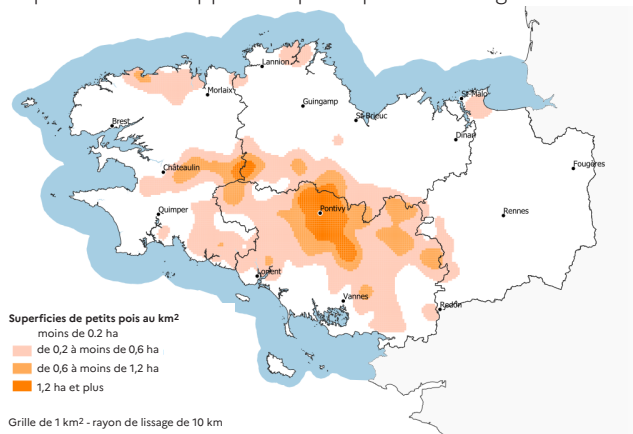
Superficies développées de choux-fleurs en Bretagne



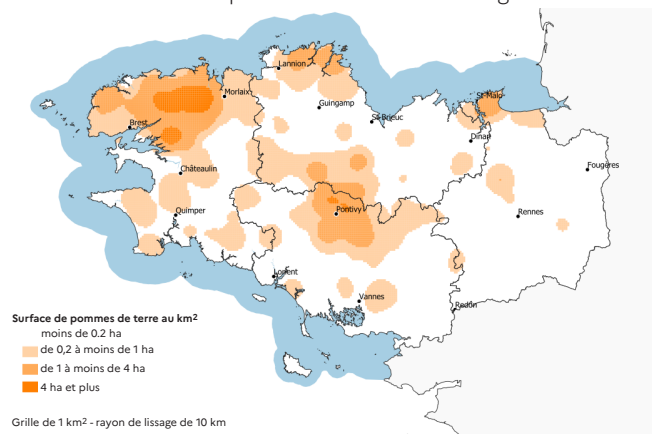
Superficies développées de tomates en Bretagne



Superficies développées de petits pois en Bretagne



Surfaces cultivées de pommes de terre en Bretagne



Source : Agreste, recensement agricole 2020

Le regroupement des producteurs de légumes au sein d'organisations de producteurs (OP) est une des caractéristiques bretonnes (**définitions**). La majorité des producteurs de légumes destinés au marché du frais de la côte nord de la Bretagne adhèrent à l'une des trois coopératives (SICA de Saint-Pol-de-Léon, Les Maraîchers de l'Armor et Terres de Saint-Malo), elles-mêmes fédérées par l'association (AOP) Cerafel. Les producteurs de légumes pour l'industrie se regroupent au sein des deux OP : Eureden et Terres de l'Ouest. Par ailleurs, deux autres OP sont spécialisées en tomates : Savéol et Solarenn. Deux OP de producteurs bio sont implantées dans le Finistère : BioBreizh et l'Armorique Maraîchère.

Seulement 3% des surfaces agricoles mais 16% de la production de la région

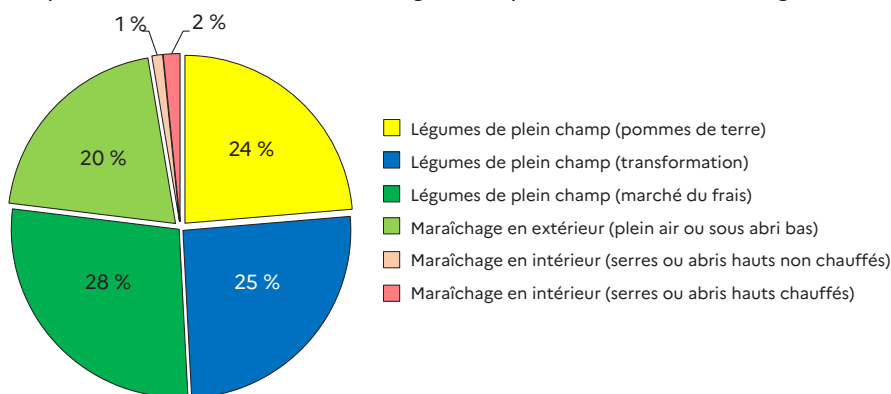
La production repose en 2020 sur 3 985 exploitations ayant une production *significative* de légumes ou de pommes de terre (**méthodes**).

Ensemble, elles couvrent une surface en légumes et pommes de terre de 55 000 hectares (contre 57 000 hectares en 2010), soit 3,4% de la surface agricole bretonne (2,6% en légumes). Ce niveau de couverture est plus important qu'en France métropolitaine où les surfaces en légumes et pommes de terre

représentent 1,7% des surfaces agricoles (0,9% en légumes). Cette surface se décompose entre 29 500 hectares cultivés en rotation avec des grandes cultures (*légumes de plein champ*), 13 000 hectares dédiés aux pommes de terre, 11 000 hectares cultivés en rotations avec d'autres légumes (*maraîchage*

Figure 3 - Tous les modes de cultures de légumes sont présents en Bretagne

Répartition de la surface cultivée en légumes et pommes de terre en Bretagne en 2020



Champ : Bretagne, exploitations ayant une production de légumes ou de pommes de terre significative
Source : Agreste, recensement agricole 2020

en extérieur) et 1500 hectares sous serre ou abri haut (*maraîchage en intérieur*) dont 900 hectares chauffées (**définitions**). La Bretagne est la seule région où la part des légumes sous serres chauffées est supérieure à celle des serres et abris hauts non chauffés. Ainsi, tous les modes de culture sont représentés en Bretagne (**figure 3**). Les légumes et pommes de terre contribuent, avec une *production brute standard (PBS)* de 1160 millions d'euros, à 16% de la PBS de la région et 58% de la PBS des cultures végétales (**définitions**). Les exploitations productrices de légumes et pommes de terre mobilisent 14 200 actifs équivalents temps plein (ETP) pour toutes leurs activités agricoles.

Forte progression des cultures maraîchères

Les surfaces des légumes de plein champ sont en diminution. Les superficies cultivées en choux-fleurs ont notamment baissé de moitié en vingt ans. Celles en artichauts sont passées de 9 800 hectares en 2000, à 7 600 hectares en 2010 et 3 000 hectares en 2023. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations avec une production de légumes à dominante plein champ ou pommes de terre a baissé de 35%. En cause, une régression tendancielle de la consommation d'artichaut et, comme en choux-fleurs, un manque de main-d'œuvre et de reprises d'exploitations. Par ailleurs, la substitution de cultures céréalières plus lucratives a pu accentuer ce déclin ces dernières années. À l'inverse, les cultures maraîchères se sont développées. Le nombre d'exploitations à dominante maraîchage intérieur ou extérieur a presque doublé en dix ans (+ 88%).

Une production employeuse en main-d'œuvre salariée

Le poids des exploitations productrices de légumes et pommes de terre dans l'agriculture bretonne s'apprécie davantage par le nombre d'emplois en équivalents temps plein (ETP) que par les surfaces cultivées.

Ces exploitations mobilisent en effet 42% de la main-d'œuvre permanente non familiale de l'ensemble des exploitations agricoles bretonnes (4 600 ETP sur 10 900), alors qu'elles n'occupent que 3,4% de la surface agricole utilisée (SAU) bretonne. Les exploitations avec serres chauffées ont des surfaces moyennes moindres mais mobilisent plus de main-d'œuvre salariée : elles occupent à elles seules 20% de la main-d'œuvre permanente non familiale de l'agriculture bretonne pour 0,1% des superficies. Cette concentration est encore plus marquée pour les emplois non permanents (saisonniers ou occasionnels). Les exploitations productrices de légumes et pommes de terre mobilisent 3 400 ETP non permanents, soit 71% des emplois non permanents des exploitations agricoles, dont plus de la moitié au sein des exploitations ayant des serres chauffées. Les cultures sous serres chauffées impliquent des tâches répétées et précises et exigent une main-d'œuvre nombreuse et disponible sur toute la période de récolte, notamment la culture des tomates et fraises.

Peu d'exploitations consacrées aux seuls légumes

Seulement 18% de ces exploitations cultivent exclusivement des légumes et n'ont pas d'autre production agricole. Dans ce cas, elles produisent principalement en maraîchage hors serres chauffées (62% d'entre elles) ou en serres chauffées (30%). La surface moyenne qu'elles consacrent aux légumes (9,5 hectares) est inférieure à celle (14,8 hectares) des exploitations mixtes qui associent culture de légumes et autres productions agricoles. Parmi ces exploitations mixtes, 54% ont comme production majoritaire des légumes et 46% ont une production agricole principale autre que des légumes. Dans cette dernière catégorie, 87% ont des animaux sur leur exploitation : 60% ont des bovins, 24% des porcins et 21% des volailles, et leur SAU moyenne dépasse les 100 hectares.

Des exploitations aux profils diversifiés

La production légumière en Bretagne est variée et l'exploitation type dans cette filière n'existe pas. On peut différencier les exploitations selon la destination des produits (transformation pour l'industrie ou marché du frais), les rotations ou non avec des cultures non légumières (légumes de plein champ ou maraîchage), la présence ou pas d'abris ou de serres, le fait qu'elles soient chauffées ou non, la spécialisation ou non dans un légume. Rares sont ainsi les producteurs de légumes travaillant à la fois pour la transformation et pour le marché du frais (13%). Les trois quarts des exploitations productrices de légumes ou pommes de terre n'ont ni serre ni abri bas. Parmi les producteurs de légumes sous serres chauffées, deux tiers n'ont ni légumes en plein air, ni légumes sous abris bas ou serres non chauffées. Les exploitations légumières peuvent ainsi être classées en six groupes à partir du mode de production légumière principale : les producteurs de pommes de terre, les légumiers pour la transformation, les légumiers pour le marché du frais, les maraîchers (sans serre ou avec serres non chauffées), les serristes (serres chauffées) (**méthodes, figures 4 et 5**).

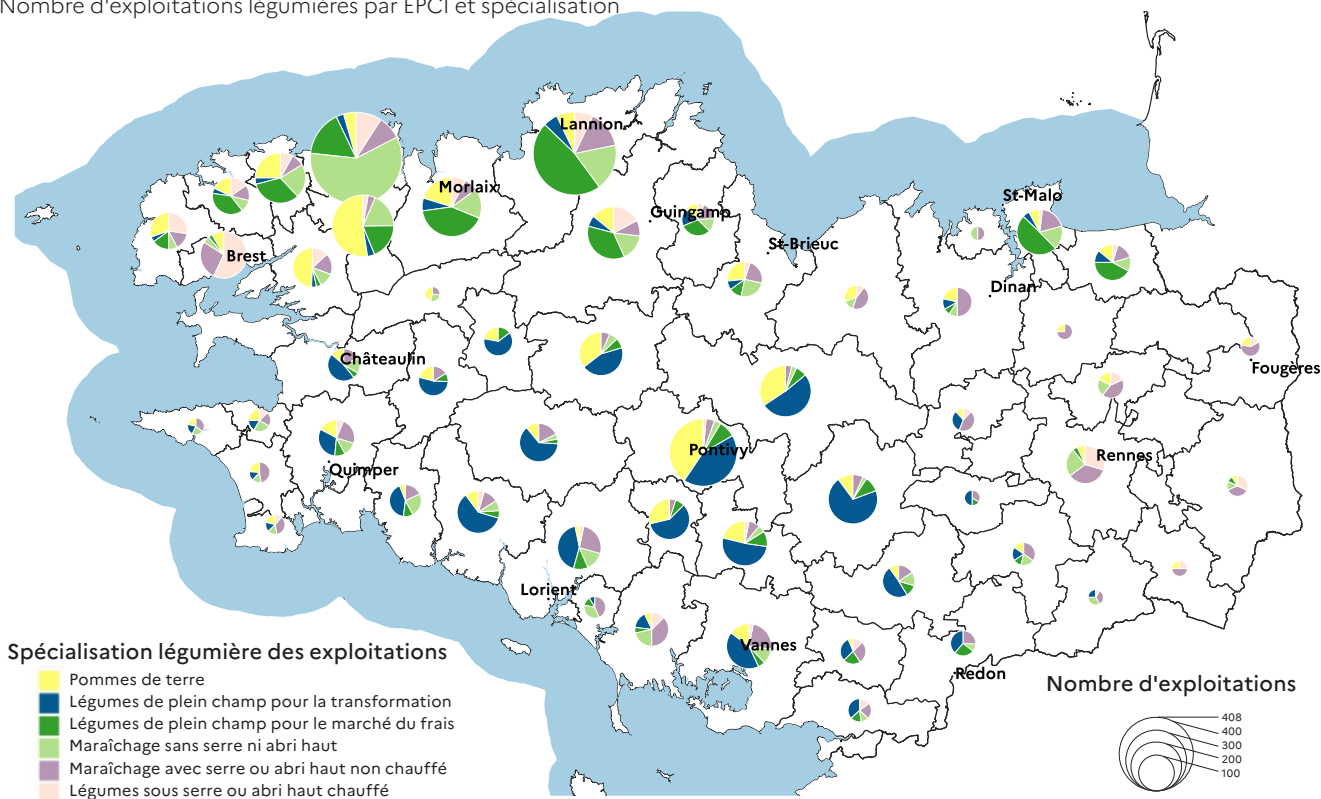
Figure 4 - Profil des exploitations cultivant des légumes selon leur spécialisation

| | Ensemble des exploitations légumières | Producteurs de pommes de terre | Légumiers pour la transformation | Légumiers pour le frais | Maraîchers intégralement plein air | Maraîchers plein air et abris hauts non chauffés | Serristes avec serres chauffées |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------|--|--|---------------------------------|
| Nombre d'exploitations | 3985 | 727 | 889 | 720 | 684 | 645 | 100 |
| Côtes d'Armor | 23 % | 22 % | 19 % | 35 % | 18 % | 21 % | 18 % |
| Finistère | 41 % | 45 % | 25 % | 39 % | 61 % | 33 % | 56 % |
| Ille-et-Vilaine | 12 % | 7 % | 5 % | 13 % | 11 % | 24 % | 18 % |
| Morbihan | 25 % | 25 % | 52 % | 13 % | 11 % | 23 % | 8 % |
| Caractéristiques des exploitations | | | | | | | |
| SAU moyenne | 63,0 ha | 91,8 ha | 109,5 ha | 68,3 ha | 35,6 ha | 14,2 ha | 13,5 ha |
| SAU moyenne en légumes et pommes de terre | 13,8 ha | 16,9 ha | 14,4 ha | 19,8 ha | 15,9 ha | 4,9 ha | 5,3 ha |
| part des exploitations avec une production animale | 46 % | 64 % | 72 % | 47 % | 28 % | 24 % | 8 % |
| PBS moyenne | 459 016 € | 443 531 € | 415 459 € | 274 798 € | 445 254 € | 378 664 € | 1 221 068 € |
| part des légumes et pommes de terre dans la PBS | 63 % | 35 % | 22 % | 50 % | 83 % | 94 % | 99 % |
| Volume de travail mobilisé sur l'année (hors prestataire) | 3,6 ETP | 2,3 ETP | 1,9 ETP | 3,0 ETP | 2,9 ETP | 3,2 ETP | 14,2 ETP |
| Les légumes cultivés | | | | | | | |
| Nombre de légumes moyen | 6,0 | 1,7 | 1,9 | 3,5 | 8,4 | 18,2 | 3,5 |
| Légume phare n°1 (part des en ayant) | Pomme de terre (40 %) | Pomme de terre (100 %) | Petits pois (51 %) | Chou-fleur (51 %) | Chou-fleur (54 %) | Tomate (69 %) | Tomate (67 %) |
| Légume phare n°2 (part des en ayant) | Chou-fleur (29 %) | Petits pois (9 %) | Haricot vert, beurre (43 %) | Pomme de terre (28 %) | Potiron, courge, giraumon, citrouille (42 %) | Courgette (64 %) | Fraise (22 %) |
| Légume phare n°3 (part des en ayant) | Haricot vert, beurre (26 %) | Haricot vert, beurre (7 %) | Pomme de terre (12 %) | Artichaut (25 %) | Pomme de terre (38 %) | Aubergine (64 %) | Concombre (13 %) |
| Part des exploitations | | | | | | | |
| Ayant irrigué | 41 % | 10 % | 20 % | 19 % | 39 % | 100 % | 100 % |
| En agriculture biologique (ou conversion) | 23 % | 9 % | 8 % | 13 % | 34 % | 60 % | 18 % |
| Vente de légumes en circuit court | 26 % | 15 % | 3 % | 10 % | 37 % | 80 % | 20 % |
| Caractéristiques des exploitants | | | | | | | |
| Part des femmes | 23 % | 21 % | 21 % | 20 % | 24 % | 32 % | 23 % |
| Age moyen | 48,3 ans | 50,2 ans | 48,3 ans | 48,6 ans | 47,2 ans | 46,2 ans | 48,3 ans |
| Installation entre 2011 et 2020 | 29 % | 20 % | 26 % | 23 % | 32 % | 50 % | 27 % |
| Installation dans un cadre familial | 67 % | 78 % | 75 % | 80 % | 69 % | 36 % | 48 % |

Champ : Bretagne, exploitations ayant une production de légumes ou de pommes de terre significative
 Source : Agreste, recensement agricole 2020

Figure 5 - Des légumes pour le marché du frais au nord, pour l'industrie au sud

Nombre d'exploitations légumières par EPCI et spécialisation



Champ : Bretagne (EPCI avec 10 exploitations légumières ou plus)
 Source : Agreste, recensement agricole 2020

Des producteurs spécialisés soit en pommes de terre de conservation soit en plants certifiés

Les exploitations dont la production «légumière» principale est la pomme de terre sont au nombre de 730 en Bretagne. Parmi elles, 69% ne produisent pas d'autres légumes. Ces exploitations concentrent plus de trois quarts des surfaces cultivées en pommes de terre de la région et 45% sont localisées dans le Finistère, 25% dans le Morbihan. Pour 55% de ces exploitations, cette activité est minoritaire dans leur production agricole et 64% ont une activité d'élevage. Leur surface agricole moyenne s'élève à 92 hectares, dont 14 hectares pour les pommes de terre. Les exploitants sont relativement âgés : 42% ont 55 ans ou plus, seulement 20% ont moins de 40 ans. Parmi ces 730 exploitations, 47% produisent exclusivement des pommes de terre de conservation ou demi-saison et 40% sont entièrement spécialisées en plants certifiés (**définitions**). Moins d'une sur dix produit des pommes de terre primeurs (contre 40% chez les maraîchers). La localisation des producteurs de plants certifiés est plus concentrée, les deux tiers exercent dans le Finistère (**figure 6**). Leur surface en pommes de terre est supérieure à celle des producteurs de pommes de terre de consommation (19 hectares contre 10 hectares). Avec 2,8 emplois ETP par exploitation, ils utilisent aussi plus de main-d'œuvre que les producteurs de pommes de terre de consommation (1,9 ETP).

Légumiers pour la transformation : une activité minoritaire et à part dans leur production agricole

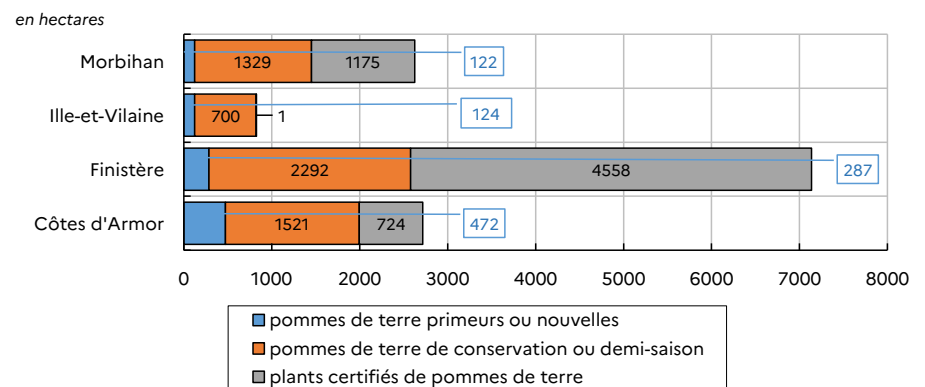
Les exploitations dont la production légumière est principalement constituée de légumes de plein champ destinés à la transformation sont au nombre de 890. Les petits pois (cultivés par 51% d'entre elles) et les haricots verts (43%) constituent leurs deux principaux légumes. Ils sont éventuellement associés à des pommes de terre (12%), des flageolets (11%) ou des carottes (10%). Ces cultures sont

le plus souvent sous contrats avec l'industrie et sont implantées après l'accord des transformateurs. Ces exploitations sont majoritairement installées dans le Morbihan (52%), notamment autour de Pontivy. Elles sont également nombreuses dans le Finistère (une sur quatre). Peu sont installées en Ille-et-Vilaine (5%). Ces exploitations concentrent 85% des surfaces des légumes de plein champ destinés à la transformation. Le statut privilégié est l'EARL (41%). Les trois quarts des exploitants se sont installés dans un cadre familial. Le nombre moyen d'ETP est de 1,9.

72% des légumiers pour la transformation élèvent des animaux. Sur l'ensemble de ces légumiers, 29% sont spécialisés dans les céréales et oléoprotéagineux, 22% en granivores, 14% en bovins lait et 25% sont orientés sur plusieurs types de production (polyculture, polyélevage). La surface agricole moyenne est élevée : 109 hectares dont seulement 13 hectares consacrés aux légumes de plein champ pour la transformation. La culture de légumes peut être un complément de revenu et permet d'assurer aussi une rotation avec

Figure 6 - Le Finistère concentre les plants de pommes de terre

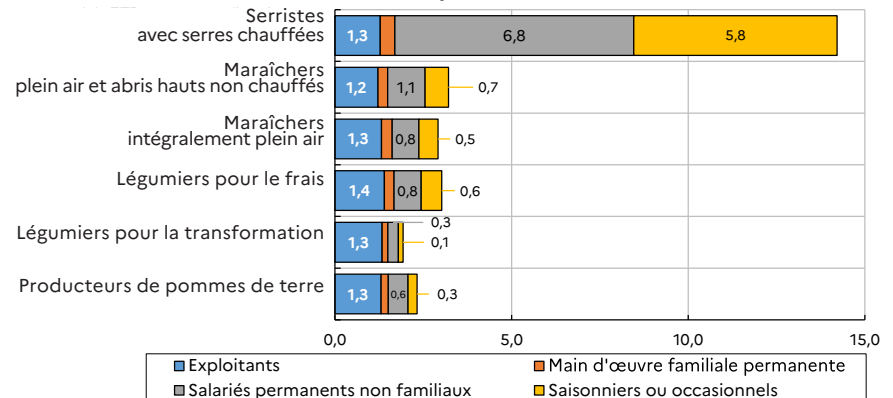
Répartition des surfaces cultivées de pommes de terre par département



Source : Agreste, statistique agricole annuelle définitive 2022

Figure 7 - Les légumiers approvisionnant l'industrie emploient peu de salariés

Répartition de la main-d'œuvre dans les exploitations en emplois équivalent temps plein en ETP moyens annuels



Champ : Bretagne, exploitations ayant une production de légumes ou de pommes de terre significative
Source : Agreste, recensement agricole 2020

Ces exploitations utilisent peu de main-d'œuvre salariée : 69% du volume de travail est assuré par les exploitants. Les saisonniers sont peu présents, la récolte des légumes se faisant mécaniquement (**figure 7**).

Pour les trois quarts des légumiers pour la transformation, la production légumière est minoritaire. L'élevage y occupe une place importante,

d'autres cultures. Les légumiers pour la transformation cultivent peu de légumes différents : 1,9 contre 6 en moyenne pour l'ensemble des exploitations productrices de légumes. Dans ce groupe d'exploitants, 54% cultivent un seul légume et 28% deux légumes. Même quand l'exploitation produit plusieurs légumes, ceux destinés au marché du frais sont exceptionnels.

Les légumiers pour le marché du frais : concentrés sur le littoral nord

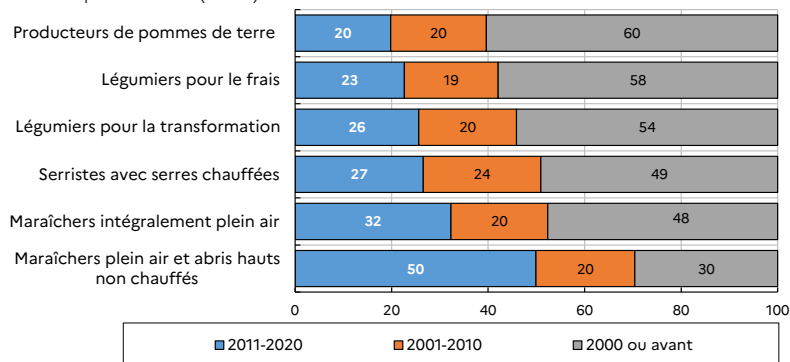
Parmi les exploitations légumières, 720 produisent principalement des légumes de plein champ destinés au marché du frais. Les légumes les plus fréquemment cultivés sont les choux-fleurs (51%), les pommes de terre (28%), les artichauts (25%) et les brocolis (22%). Pour 39% de ces exploitations, le siège est localisé dans le Finistère et pour 34% dans les Côtes d'Armor, avec une forte concentration sur le littoral nord (160 exploitations sont implantées dans la zone de la communauté de communes Lannion-Trégor, 70 dans Morlaix Communauté, 70 dans le Haut-Léon). Une cinquantaine d'exploitations sont aussi présentes dans le pays de Saint-Malo en Ille-et-Vilaine. Les légumiers pour le marché du frais exploitent en moyenne 20 hectares de surfaces de légumes et pommes de terre sur une SAU de 68 hectares. Ces 720 exploitations concentrent 84% des surfaces cultivées en légumes de plein champ destinés au marché du frais. La production de légumes représente plus de la moitié de leur production agricole pour 58% de ces exploitations et plus des deux tiers pour 39% d'entre elles. Concernant leur orientation technico-économique, 20% sont en céréales ou oléoprotéagineux, 16% en polyculture-polyélevage et 13% en bovins lait. Un tiers de ces exploitations cultivent un seul légume et 21% deux légumes; le nombre moyen de légumes cultivés est égal à 3,5. Les chefs d'exploitation sont plutôt âgés : 38% ont 55 ans ou plus. Quatre sur cinq se sont installés dans un cadre familial. Seuls 23% se sont installés dans les dix dernières années (cette part est de 41% pour les maraîchers) (figure 8). Ce sont en moyenne annuelle 3 ETP qui sont présents dans ces exploitations, dont 0,8 ETP salariés permanents non familiaux et 0,6 ETP saisonniers ou occasionnels.

Les maraîchers cultivent une grande diversité de légumes

Les maraîchers produisent principalement des légumes cultivés sur des parcelles exclusivement

Figure 8 - Les maraîchers sont installés plus récemment

Répartition des groupes de producteurs de légumes selon l'année de première installation des chefs d'exploitations (en %)



Champ : Bretagne, exploitations ayant une production de légumes ou de pommes de terre significative
Source : Agreste, recensement agricole 2020

réservées aux légumes, en plein air ou sous serres ou abris hauts non chauffés. Ils cultivent beaucoup plus de légumes que les autres types d'exploitations, 13 légumes différents en moyenne. La production légumière est plus diversifiée pour les maraîchers détenant des tunnels ou des serres non chauffés (18,2 légumes en moyenne) que pour les maraîchers cultivant uniquement en plein air ou sous abris bas (8,4 légumes). Chez les premiers, 70% produisent 7 légumes ou plus, contre 34% pour les seconds (figure 9). Pour neuf d'entre eux sur dix, la production de légumes constitue l'activité agricole majoritaire. Pour un tiers, elle représente la totalité de la production agricole. Au nombre de 1230, ils se répartissent entre 680 exploitations qui cultivent uniquement des légumes en plein air ou sous abris bas et 650 exploitations qui utilisent également des abris hauts ou serres non chauffés. Ces deux types de maraîchage n'ont pas le même profil en termes de taille économique, de mode de

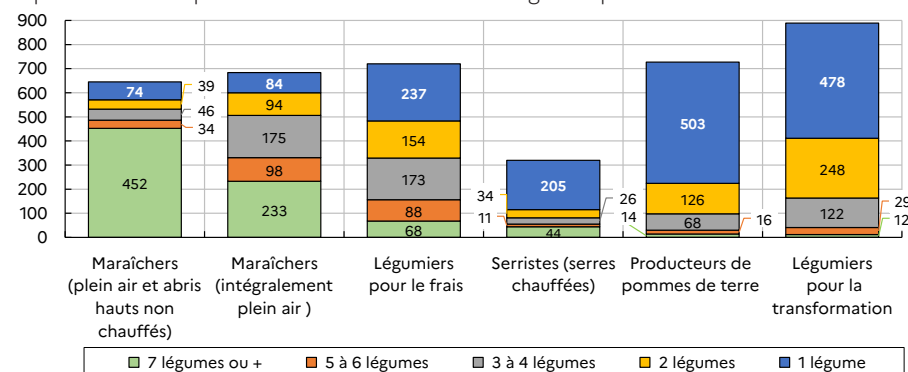
commercialisation ou de diversité de légumes cultivés.

De nombreux maraîchers en plein air dans le nord du Finistère

Les maraîchers cultivant intégralement en plein air sont souvent localisés dans le Finistère (60% d'entre eux), et plus précisément dans le Haut-Léon (35%). Les principaux légumes cultivés sont les choux-fleurs, cucurbitacées, pommes de terre, échalotes et carottes. Leurs surfaces en légumes sont relativement importantes : 15,9 hectares en moyenne et 53% d'entre eux ont un potentiel de production annuel supérieur à 250 000 euros. Ils approvisionnent prioritairement des expéditeurs ou des coopératives. Les maraîchers intégralement en plein air travaillent de façon plus mécanisée pour l'implantation et la récolte et disposent en général de capacités de stockage et de conservation (ventilées ou frigorifiques).

Figure 9 - Une production plus diversifiée chez les maraîchers avec des serres non chauffées

Répartition des exploitations selon le nombre de légumes produits



Champ : Bretagne, exploitations ayant une production de légumes ou de pommes de terre significative
Source : Agreste, recensement agricole 2020

Les maraîchers avec abris hauts ou serres non chauffés très souvent en bio et circuits courts

Les maraîchers ayant des serres ou abris hauts non chauffés travaillent sur de plus petites surfaces que les maraîchers cultivant exclusivement en plein air : 4,9 hectares de légumes en moyenne. Leur dimension économique est moindre : seulement 30 % ont un potentiel de production annuel supérieur à 250 000 euros. Ils se répartissent sur les quatre départements : 33 % dans le Finistère, 24 % en Ille-et-Vilaine, 23 % dans le Morbihan et 21 % dans les Côtes-d'Armor. Un certain nombre d'entre eux sont localisés autour des villes : 29 dans Brest métropole, 25 dans Rennes métropole, 25 dans la communauté d'agglomération de Lorient et 24 dans celle de Vannes.

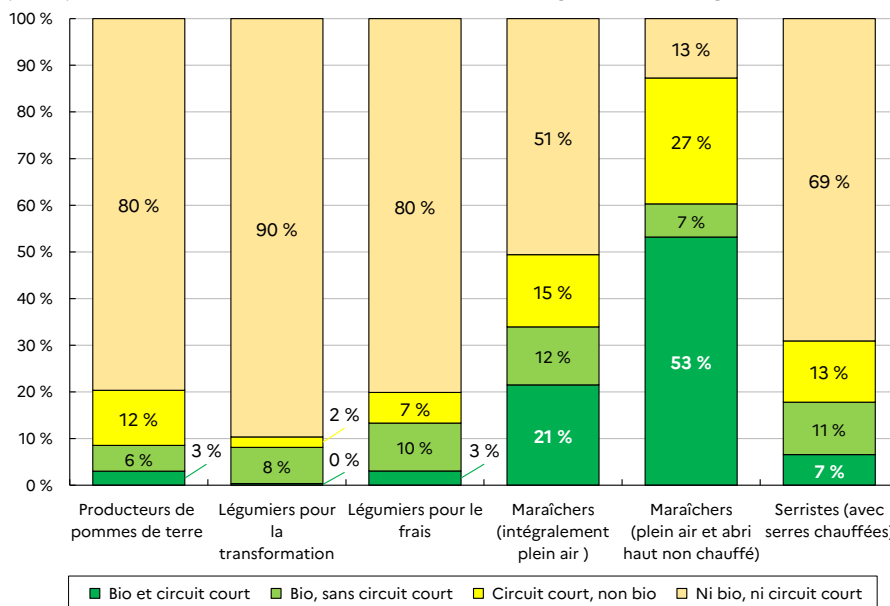
Les maraîchers utilisant des abris hauts ou serres non chauffés commercialisent très souvent en circuits courts (80 % d'entre eux). Ils sont aussi fortement engagés dans l'agriculture biologique (60 % d'entre eux) (figure 10). À titre de comparaison, cette part s'élève à 23 % pour l'ensemble des exploitations légumières et 12 % pour l'ensemble des exploitations agricoles bretonnes. Ils sont plutôt jeunes : 30 % ont moins de 40 ans et seulement un quart ont 55 ans ou plus. La féminisation est relativement plus élevée (32 % contre 24 % pour les maraîchers intégralement en plein air). Plus de la moitié ne sont pas issus du milieu agricole : 61 % se déclarent installés dans un cadre non familial. La moitié se sont installés récemment, dans les dix dernières années.

Les serristes emploient davantage de salariés

La tomate est le produit leader des 320 producteurs de légumes sous serres chauffées (serristes). Elle est cultivée par deux tiers d'entre eux, devant la fraise (22 %). Les serristes emploient en moyenne plus de main-d'œuvre que les autres exploitations productrices de légumes (14,2 ETP contre 2,6 ETP). La moitié d'entre eux emploient 10 ETP ou plus. Le volume de travail est essentiellement partagé entre salariés permanents

Figure 10 - Les maraîchers plus souvent en agriculture biologique et circuits courts

Répartition des exploitations selon leur engagement en agriculture biologique et leur pratique de la vente en circuits courts dans la filière légumes en Bretagne



Champ : Bretagne, exploitations ayant une production de légumes ou de pommes de terre significative
Source : Agreste, recensement agricole 2020

non familiaux (6,8 ETP) et saisonniers ou salariés occasionnels (5,8 ETP). Au total, ces 320 exploitations produisant sous serres chauffées emploient plus de 4 500 personnes en équivalent temps plein. Ce sont de grandes exploitations en termes économiques : 83 % ont une PBS supérieure à 250 milliers euros. Ce type d'exploitation nécessite la mise en place d'investissements et de lourdes charges (chauffage, ferti-irrigation, monitoring, isolation thermique et ombrage...). Le statut privilégié est la forme sociétaire et 41 % sont de type SCEA, SA ou SARL. Leur SAU moyenne en légumes est de 5,3 hectares, dont 2,8 sous serres chauffées. Les deux tiers n'ont pas d'autres productions agricoles que les cultures sous serres chauffées. Pour celles réalisant l'intégralité de leur production avec ce mode de culture, le nombre d'ETP par hectare de culture atteint 5,3 ETP/hectare. Il est de l'ordre de 1,2 ETP/hectare lorsque la production est en serre non chauffée et de 0,16 ETP/hectare pour le maraîchage en plein air.

Les serristes sont concentrés dans le Finistère (56 %), dont une soixantaine d'exploitations installées sur la zone de Brest Métropole (bassin de Plougastel). Les exploitants ont majoritairement une formation

de l'enseignement supérieur (54 % contre 34 % pour l'ensemble des exploitations productrices de légumes). La moitié se sont installés hors cadre familial, cela peut être le cas de chefs de cultures passés gérants.

Encadré 1 : Une nouvelle aide PAC ciblant le petit maraîchage

La dernière programmation de la politique agricole commune (PAC) est entrée en application en 2023 et sera effective jusqu'en 2027. Une nouvelle aide couplée à la production est mise en place pour soutenir les petits producteurs de fruits et légumes issus du maraîchage et consolider l'emploi autour de ces productions. Son montant prévisionnel s'élève à 1 588 euros à l'hectare de surface en maraîchage et petits fruits. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Exploiter au minimum 0,5 hectare de légumes frais (hors pomme de terre) ou de petits fruits rouges. Les productions de plein champ sont éligibles, ainsi que celles sous serre, dès lors que les cultures y sont implantées en pleine terre (pas de hors sol) ;
- Exploiter une SAU inférieure ou égale à 3 hectares. La transparence Gaec s'applique sur ce plafond (exemple : 6 hectares pour deux associés détenant chacun 50 % des parts).

Selon les données du recensement agricole 2020, 300 exploitations bretonnes sont potentiellement concernées pour 400 hectares éligibles. Parmi ces exploitations potentiellement éligibles, 90 ont une activité maraîchère mais ne cultivent pas sous serres ou tunnels, 170 disposent de serres ou tunnels non chauffés, 30 ont des serres chauffées et 10 cultivent des fruits rouges, mais aucun légume. Au titre de la campagne PAC 2023, 213 maraîchers bretons ont effectivement déposé un dossier et bénéficient de cette aide (66 dans le Finistère, 58 dans les Côtes-d'Armor, 47 dans le Morbihan et 42 en Ille-et-Vilaine). Parmi eux, 52 % n'avaient touché aucune aide PAC en 2022. Le montant moyen perçu de l'aide maraîchère s'élève à 2 381 euros sur un montant moyen d'aide du premier pilier égal à 5 768 euros.

Méthodes

Le champ de la présente étude porte sur les **3 985 exploitations ayant une activité de production de légumes ou de pommes de terre significative**. Sont retenues les exploitations ayant un potentiel annuel de production légumière supérieur à 10 000 euros de PBS (production brute standard) ou les exploitations dont la production légumière représente plus de la moitié de leur PBS. Les 926 exploitations non retenues (sur un total 4 911 exploitations) représentent seulement 0,3 % de la surface légumière totale.

La **classification/spécialisation des exploitations productrices de légumes ou pommes de terre** est établie à partir de la contribution de chaque catégorie de culture (légume ou pomme de terre) dans la production totale (de légumes ou pommes de terre). Pour déterminer la culture légumière principale, on utilise la contribution à la PBS plutôt que les surfaces.

Définitions

La **superficie développée** d'une culture est la somme des superficies des parcelles ayant porté cette culture sur un an. On compte une superficie autant de fois qu'elle a donné lieu à une récolte obtenue avec de nouveaux plants au cours de la campagne. Si, sur une même superficie d'un hectare, on a cultivé successivement des radis, puis des salades et enfin des poireaux, la superficie de base est d'un hectare et la superficie totale développée est de trois hectares (un hectare étant attribué à chaque produit).

Une **organisation de producteurs (OP)** est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière.

Une société coopérative agricole, une union de coopératives agricoles, une société d'intérêt collectif agricole, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, une société commerciale ou un groupement d'intérêt économique peuvent être reconnus, par arrêté ministériel, organisations de producteurs (OP).

Le code rural et de la pêche maritime prévoit des règles encadrant le régime des OP. Pour obtenir cette reconnaissance des pouvoirs publics, la structure doit, en fonction de son secteur de production, effectuer un certain nombre de missions et avoir notamment pour objet la valorisation de la production agricole ou forestière de ses membres, le renforcement de l'organisation commerciale des producteurs ou encore l'organisation et la pérennisation de la production sur un territoire déterminé. Il s'agit également de renforcer la capacité de négociation des producteurs agricoles dans le cadre strict du respect du droit de la concurrence.

Liste des AOP et OP au 1^{er} janvier 2024 ayant leur siège social en Bretagne dans le secteur fruits, légumes et plants de pommes de terre :

| Catégorie | Nom de l'organisation | Département – Commune |
|-----------|---|------------------------------|
| AOP | AOP Cerafel | 29 – Saint-Martin-des-Champs |
| OP | Les Maraîchers d'Armor | 22 – Paimpol |
| OP | Coopérative cidricole Les Celliers associés | 22 – Pleudihen-sur-Rance |
| OP | L'Armorique Maraîchère | 29 – Taulé |
| OP | Coopérative Terres de l'Ouest | 29 – Rosporden |
| OP | Sica Saint-Pol-de-Léon | 29 – Saint-Pol-de-Léon |
| OP | Coopérative Maraîchère de l'Ouest (Savéol) | 29 – Plougastel-Daoulas |
| OP | La Bretonne | 29 – Saint-Pol-de-Léon |
| OP | Coopérative Eureden | 29 – Mellac |
| OP | Solarenn | 35 – Saint-Armel |
| OP | BioBreizh | 29 – Landivisiau |
| OP | Terres de Saint Malo | 35 – La Gouesnière |
| OP | Bretagne Plants | 29 – Hanvec |

La **surface agricole utilisée** (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers). Elle ne comprend pas les bâtiments et cours, les taillis à rotation courte et très courte (y c. peupleraies), les bois et forêts de l'exploitation, la surface non productive pouvant facilement être remise en culture (friches), et les autres superficies non agricoles (chemins, étangs, marais, carrières, terres stériles, landes, talus, jardins d'agrément, ...).

La **production brute standard** (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur exprimée en euros au **potentiel de production** des exploitations. Les coefficients sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017. La PBS permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS. La spécialisation (ou **orientation technico-économique**) des exploitations est déterminée à partir de la PBS : on estime qu'une exploitation est spécialisée dans un type de production si l'exploitation génère au moins les deux tiers de sa PBS annuelle à partir de cette production.

Un emploi en **équivalent temps plein** (ETP) correspond au travail d'une personne à temps plein pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Dans cette publication, l'emploi est mesuré en équivalent temps plein.

Description des catégories de cultures

On distingue parmi les **potatoes de terre** (y compris plants), de plein champ ou non :

- les **potatoes de terre primeurs ou nouvelles** récoltées avant maturité complète et commercialisées avant le 1^{er} août ;
- les **potatoes de terre de conservation ou demi-saison** commercialisées après le 1^{er} août. Elles ont pu être récoltées avant maturité complète (cas de certaines pommes de terre dites de demi-saison). Le plus souvent, elles sont récoltées à maturité complète et stockées pour la conservation ;
- les **plants de potatoes de terre** cultivées pour la production de plants certifiés, contrôlés et agréés par la Fédération nationale des producteurs de plants de potatoes de terre (FNPT) et le Service officiel de certification (SOC), même si la totalité de la récolte n'est pas effectivement certifiée. Les pommes de terre trop grosses pour être commercialisées comme plants sont vendues pour la consommation et sont appelées **dessus de plants de pomme de terre** ;

- les pommes de terre destinées principalement à la **féculerie (activité d'extraction de la fécule ou amidon pour produire différents produits dérivés)**. Cette production n'est pas présente en Bretagne. Les trois quarts des surfaces sont localisées dans la région Hauts-de-France.

Les **légumes de plein champ** sont cultivés sur des parcelles en rotation avec des grandes cultures autres que des légumes. Ce sont des parcelles, souvent grandes, en rotation avec des céréales, oléoprotéagineux ou fourrages. On distingue en fonction de leur **destination** :

- les légumes de plein champ pour le **marché du frais** (dans la présente étude, les exploitations ayant ce mode de production légumière principal sont dénommées « **légumiers pour le frais** ») ;
- les légumes de plein champ pour la **transformation** pour l'industrie : la transformation comprend l'appertisation (conservation par stérilisation à la chaleur), la surgélation, la congélation, la déshydratation, la conservation dans du vinaigre ou de la saumure (condiments) et la **4^e gamme**, c'est-à-dire les légumes lavés, épluchés, égouttés, coupés et conservés dans une atmosphère sans air comme certaines salades ou carottes râpées. Les exploitations ayant ce mode de production légumière principal sont dénommées « **légumiers pour la transformation** ».

Les superficies de **maraîchage en extérieur** sont les parcelles consacrées exclusivement à des légumes au fil des campagnes. Les légumes sont cultivés **en plein air ou sous abris bas (non chauffés)**.

Le **maraîchage en intérieur** correspond aux parcelles de productions de légumes sous serres ou abris hauts. On distingue :

- les serres ou abris hauts **non chauffés** (il n'y a pas d'installation de chauffage) : **catégorie des maraîchers** ;
- les serres ou abris hauts chauffés (installation de chauffage présente) : **catégorie des serristes**.